

Atelier pour l'Afrique Subsaharienne

“FORMATION DE MASSE EN MILIEU RURAL, ÉLÉMENT DE RÉFLEXION POUR LA DÉFINITION D'UNE POLITIQUE NATIONALE”

Ouagadougou, Burkina Faso
30 mai au 3 juin 2005

**Mise en place d'une formation de masse
au Maroc : la formation par apprentissage**

Abdeslam EL BAKKARI

Ingénieur agroéconomiste, spécialisé en gestion de projets
MAROC

1/ Le contexte.

Le dispositif d'enseignement technique et de formation professionnelle agricoles est composé de 43 établissements qui formaient jusqu'en 2002-2003, quatre ensembles de profils : ouvriers qualifiés, techniciens, techniciens spécialisés et bacheliers es sciences agronomiques.

La création de ces formations, en 1984, dans le cadre d'une réforme globale du système national d'éducation et de formation, répondait à une double logique :

1. orienter la formation vers les besoins du secteur privé, le recrutement dans la fonction publique ayant été considérablement réduit par un plan d'ajustement structurel visant à restaurer les équilibres macro-économiques,
2. récupérer les élèves qui quittent le système scolaire prématurément à différents niveaux (fin du primaire, fin du collège, fin du lycée).

Plusieurs adaptations, apportées au dispositif par un projet d'adéquation de la formation à l'emploi¹ (dont, notamment, l'introduction de la formation alternée en 1996), ont permis d'arriver à des taux d'insertion satisfaisants. Toutefois, quand les missions du Ministère de l'agriculture ont été élargies au développement rural, en 1998, la formation des ruraux a été réexaminée sous un nouvel angle, celui de la convergence entre la stratégie de développement agricole et celle de développement rural.

Pour le développement du secteur agricole, l'objectif visé était la préparation de la relève de la génération des exploitants, âgés et analphabètes, alors que pour le développement rural, l'objectif consistait à promouvoir la génération des revenus, à travers, notamment, la formation à la création de micro entreprise dans les domaines connexes à l'agriculture, par les jeunes ruraux.

Ainsi, un programme national de formation des ruraux, visant la formation de 300000 jeunes sur 10 ans (soit une moyenne de 30000 par an, correspondant à la multiplication des effectifs de départ par 10) a été proclamé en 2000. Pour y arriver, il était nécessaire de concevoir un nouveau mode de formation. Ce mode a été baptisé « *formation par apprentissage* ».

¹ Projet réalisé avec le concours technique de la FAO, de la Coopération française et du PNUD, entre 1988 et 1992.

2/ La démarche.

La démarche suivie se compose de quatre étapes¹ :

- ❶ **Un travail bibliographique** pour l'exploitation de l'information existante et des documents disponibles, portant sur les expériences passées et les orientations nationales.
- ❷ **Un travail de terrain** auprès des intervenants et des concernés, ayant consisté à :
 - réaliser des entretiens de concertation avec les partenaires potentiels (organisations professionnelles, associations professionnelles par filière, associations régionales de développement, exploitants et entrepreneurs) pour prendre en considération leurs avis (critères de choix des apprentis, durée, lieu, statut, ...) et connaître leurs contributions éventuelles (structures, locaux, domaines de formations, animateurs, ...) dans la mise en œuvre de la formation;
 - mener des enquêtes auprès de jeunes ruraux pour déceler leurs motivations et déterminer leurs attentes (domaine de formation, durée, idée de projet d'insertion) ;
 - réaliser des enquêtes auprès des exploitations et entreprises agricoles et para-agricoles en vue de définir les modalités et les conditions de leur participation à ce mode de formation.
- ❸ **Un travail de validation** dans un atelier regroupant les représentants des partenaires, ceux des administrations, des établissements de formation et des exploitants et entrepreneurs.
- ❹ **Un travail de formulation** de la conception se basant sur les matériaux accumulés.

3/ La conception.

3.1/ Principes.

Les résultats des concertations avec les partenaires ont montré que la formation par apprentissage doit être régie par 4 principes fondamentaux :

1. l'implication étroite des institutions rurales, des organisations professionnelles du secteur agricole et des concernés,
2. la participation des exploitants et des entrepreneurs à la formation dans une proportion dominante (plus que les 60% du mode de formation alternée introduite en 1996),
3. l'adaptation des critères d'accès (âge, niveau de scolarité) à la situation des ruraux et de la programmation à leurs contraintes (disponibilité, éloignement, coutumes,...),
4. le ciblage, dès le début, de projets ou, au moins, d'idées précises d'insertion professionnelle pour les jeunes (par exemple : reprise d'une exploitation, salarié de coopérative).

3.2/ Les contours du mode formation.

Apprentis de 15 ans ou plus, des deux sexes, ayant le niveau de la 6^{ème} année de l'enseignement fondamental (fin du primaire), au moins. Ces apprentis doivent être parrainés par les différents partenaires. Le parrainage devra constituer un préalable à l'entrée des jeunes en

¹ Cette démarche a été appuyée par un financement de la Banque Mondiale (MOR EDUC-AGRI(PHRD)-IAV HASSAN, juillet 2000.

formation. Les fils et filles d'agriculteurs qui sont appelés à prendre la relève de leurs parents constituent des cibles privilégiées.

La formation peut être organisée, en plus des établissements de formation professionnelle, par les chambres d'agriculture, les associations professionnelles, les entreprises, les ONG..., dans un cadre conventionnel avec l'Etat.

Domaines de formation variés, incluant des formations agricoles et non agricoles, en recherchant des complémentarités par rapport au développement de l'espace rural.

Formation de proximité, pas nécessairement dans un établissement de formation professionnelle. Des espaces appartenant aux communes rurales, par exemple, peuvent être mobilisés.

Formation sur de petits métiers, immédiatement capitalisable en situation professionnelle.

Durée de formation variable, mais d'une année au moins ou une campagne agricole.

Participation des partenaires aux différentes étapes du processus de formation et à son financement dans un cadre conventionnel concerté.

Formation sanctionnée par un certificat d'apprentissage.

3.3/ Besoins en capacité d'accueil.

La formation de 300.000 jeunes ruraux implique de disposer de 200 CFA (Centres de Formation par Apprentissage) et de mobiliser 1452 formateurs additionnels.

Le nombre de CFA a été calculé en fonction de l'évolution des effectifs sur la base des normes suivantes :

1. CFA est constitué de 2 classes pour 25 apprentis.
2. Chaque classe permet de former 4 groupes de 25 apprentis du fait que 80% de la formation se déroule en situation professionnelle (dans les exploitations, les entreprises, les ateliers, les chantiers,...).

L'occupation totale du CFA sera de 37 semaines sur une campagne agricole allant du 1^{er} septembre à l'avant dernière semaine de juillet.

En ce qui concerne la formation en situation professionnelle, le nombre d'exploitations, d'entreprises et autres, nécessaire, calculé pour un régime de croisière de 40000 apprentis, à raison de 2 apprentis par entité, est de 20000.

3.4/ Besoin en formateurs.

La norme utilisée est de 1 formateur pour 25 apprentis. Ainsi, chaque CFA aura besoin de 8 formateurs. Soit un total de 1600 formateurs en régime de croisière. Mais dans 37 établissements de formation existants, 4 formateurs peuvent être mobilisés, ce qui ramène les besoins additionnels à 1452 formateurs.

Pour l'encadrement de la formation in situ, il faut un formateur-encadrant par groupe de 50 apprentis. Chaque CFA en a donc besoin de 4. Soit un total de 800, en régime de croisière.

3.5/ Coût et financement.

Le coût de la mise en œuvre du programme de formation des 300.000 jeunes ruraux sur une durée de 10 ans est estimé à 967,55 millions de dirhams¹, (dont 405,05 millions de DH en investissement) soit environ 3230 DH par apprenti. Ce coût unitaire représente à peine un tiers du coût annuel de la formation classique. Son financement doit se baser sur le principe des coûts partagés entre l'Etat, les partenaires et les parents, dans le cadre de conventions.

L'Etat prend en charge :

- les coûts d'infrastructure et d'équipement de base;
- les salaires des formateurs et des personnels auxiliaires;
- les coûts d'entretien et de maintenance.

Les partenaires supportent:

- les coûts de fonctionnement des véhicules ou les frais de transport des apprentis et d'encadrement pédagogique;
- les frais d'alimentation des apprentis.

Les parents peuvent contribuer, à travers les organisations auxquelles ils adhèrent, selon les modalités internes à ces organisations.

4/ Mise en œuvre.

La mise en œuvre de la formation par apprentissage a débuté en 2002-2003. Actuellement, les effectifs avoisinent les 10000 dont la plupart dans les établissements de formation préexistants, en utilisant les capacités qui étaient vacantes, avec une gestion intensive des infrastructures (classes, internat), des formateurs et des économies d'échelle dans le budget de fonctionnement. Parallèlement, des expériences prometteuses de formation selon le modèle des Maisons Familiales Rurales sont en cours de réalisation par quelques associations (2 associations régionales, une association de producteurs d'agrumes, une association de jeunes agriculteurs, une association des petits agriculteurs appartenant à une coopérative).

Il est encore tôt pour évaluer objectivement la situation. Mais il est clair que deux questions détermineront la réussite du mode de formation par apprentissage :

1. Comment trouver des ressources financières supplémentaires, en dehors du budget de l'Etat, qui va dans le sens de la diminution.
2. Comment mobiliser la participation de la société civile à l'effort de formation et, surtout, d'insertion des jeunes formés dans leurs espaces ruraux respectifs pour avoir un impact sur le niveau de développement de ces espaces.

La première question vient de trouver un début de réponse par l'utilisation d'un fonds de promotion de l'emploi des jeunes qui complète les ressources budgétaires habituelles. Pour la deuxième question, il y a des prémices de mobilisation de la société civile dans le contexte d'évolution démocratique et de volonté accrue des populations rurales pour la prise en charge de leur développement

¹ 1 DH est actuellement à un peu moins de 0,1 euro.